



Envoyé en préfecture le 19/12/2024  
 Reçu en préfecture le 19/12/2024  
 Publié le 20/12/2024  
 ID : 029-212902506-20241218-DELCM2024\_055-DE

## Conseil Municipal du 18 décembre 2024

### Extrait du registre des délibérations

**Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire**  
**Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC**

Date de la convocation : **11 décembre 2024**

Affichage de la convocation : **11 décembre 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	00
Prenant pas part au vote	00
Votants	10

**Etaient présents** : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERMVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC

**Etaient représenté(e)s** : -

**Etaient absents** : Marion CARDINAL, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Gill SALHI.

#### Délibération CM 2024-055

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil, après prise en compte éventuelle de leurs remarques,  
 Considérant l'absence de remarques, d'observations,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE et ARRETE**, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2024.

La secrétaire de séance,  
 Annie YVINEC



Le Maire,  
 Marie-Christine JAOUEN